



Divorse, addiction au jeu...

Par **elphensia_old**, le **07/12/2007** à **22:43**

Bonjour,

Pour la petite histoire :

Ma mère veut se séparer de mon père car il n'est pas assez présent et pleins d'autres choses (pas tromperie encore lol apparemment)...

Ils vivent encore ensemble et sont mariés.

Le climat est assez froid à la maison et mon père à tendance à faire un peu comme si de rien était, il ne parle même pas de la situation.

Mes parents sont mariés avec un partage des bien (même compte en banque).

Ma mère avait assez peur de s'engager dans les procédures et tout sa jusqu'à ce matin où en regardant un relevé de banque (depuis de nombreuses années s'est mon père qui s'occupe des finances du foyer) elle s'est aperçue que ce moi-ci il y avait eu des prélèvements pour 1000 à 2000€ avec écrit = casino .

La conversation :

Mon père : -C'est pour aider un ami, t'inquiète je ne t'aies pas volé

Ma mère : -Qui, j'ai bien le droit de savoir?

Mon père : -Sa ne te regarde pas

Sur ce mon père s'en va et ma mère met son nez dans les livres de comptes et là d'aussi loin qu'elle peut voir (les comptes sont sur des disquettes qu'elle n'a pas visionner au dela de 1 an en arrière) elle se rend compte que tout les mois des retraits en liquide, des prélèvements de casinos et de PMU sont faits à auteur d'entre 800 et 5000€ / moi .

Apparemment il n'y à pas de dettes, il s'arrange pour s'arrêter avant d'être à découvert.

Pour l'argent dépensé en gros ma mère gagne 1200€/moi
Mon père gagne environ 1500€/moi (je sais pas trop je suis pas dans leur compte).
Tout les mois ma mère paie les charge, le loyer, la nourriture avec son argent (elle ne profite de rien, elle n'achète jamais rien) et mon père apparemment dépense dans les jeux.
On à longtemps pensé qu'on ne pouvait rien se payer car on gagnait pas assez mais en réalité c'est parce que mon père joue tout.

Elle a pris rendez-vous avec un avocat, et se fait discrète pour éviter qu'il ne fasse nimporte quoi (comme vider le compte) mais en attendant comme mesures d'urgence me conseillez vous de lui dire de virer tout l'argent du compte sur un compte à son nom auquel mon père n'aura plus accès et ne pourra pas pomper d'avantage dans les recettes familiales

-Esce que juridiquement on peut avoir des réparations pour des relevés fait de cette manière (car certe comme il le dit, juridiquement parlant c'est pas vraiment du vol, mais tout les mois ma mère utilisait son salaire pour le foyer (mon père en profitait donc) et mon père utilisait le sien pour lui uniquement.

Merci

Par **Upsilon**, le **10/12/2007** à **15:47**

Bonjour !

Surtout ne virez pas les comptes sur un compte propre, ce serait inefficace et pourrait se retourner contre vous... !!!

A mon avis demandez une mesure d'urgence auprès du juge aux affaires familiales. Il existe un article du code civil permettant à un époux de prendre en main les comptes pour protéger la communauté contre les dépenses oisives de son conjoint... Vous êtes typiquement dans ce cas ! Cette démarche je pense est rapide et efficace.

Concernant l'indemnité, ce sera plus difficile a obtenir. En effet, les comptes sont communs de sorte qu'il est impossible de savoir clairement quel compte a servi a quoi... Sauf si chaque époux avait un compte ? (s'il n'existe qu'un compte ce sera plus dur). Mais je ne suis pas avocat, je pense qu'il existe des mécanismes de ruse permettant de demander réparation...

Bon courage,

Upsilon.